

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**Séance du 17 octobre 2023**

L'an deux mille-vingt-trois, le 17 octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 29 septembre.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

Point numéro 1 : 33

Du point numéro 2 au point numéro 17 : 34

A partir du point numéro 18 : 33

**Nombre de pouvoirs :**

Du point numéro 1 au point numéro 17 : 4

A partir du point numéro 18 : 5

**Nombre de votants :**

Point numéro 1 : 37

Du point numéro 2 au point numéro 26 : 38

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno (du point 2 au point 17), M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

M. FICHEUX Bruno, à partir du point 18, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothée,

M. DELABRE Aimé, pouvoir donné à M. VANECCLOO Serge,

Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, pouvoir donné à Mme EVRARD Monique,

M. BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique,

Mme HIEL Anne, pouvoir donné à M. HURLUS Jacques,

***Absents :***

M. FICHEUX Bruno (point numéro 1)

M. RAVET Pierre-Luc,

M. BONNAERT Jean-Philippe,

M. DELVALLE Jean,

M. LORIDAN Bernard,

***Secrétaire de séance :*** Mme EVRARD Monique.

## **Délibération n°2023D142 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Mise à disposition d'une parcelle par la commune d'Haverskerque pour la construction d'un parking – Bail emphytéotique administratif.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.451-1 à L.451-13,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCFL en date du 18 février 2021 relative à l'aménagement par la CCFL d'un parking rue de l'Eglise à Haverskerque,

Vu la délibération du Conseil municipal du 02 avril 2021 relative à l'autorisation de travaux et à la signature d'une convention ;

Considérant que la commune d'Haverskerque connaît depuis plusieurs années une augmentation notable de la fréquentation touristique engendrant des difficultés de stationnement sur la commune.

Considérant que la présence d'infrastructures touristiques d'intérêts communautaires gérés par la CCFL tels que le port, la base nautique, la véloroute de la Lys, les itinéraires pédestres inscrits au PDIPR, ou encore la présence des écolodges et du gîte, participent à l'augmentation de la fréquentation touristique de la commune.

Considérant que l'ensemble de ces équipements ainsi que la présence du réseau points nœuds vélo « Vallée de la Lys Monts de Flandre » nécessitent que des zones de stationnement supplémentaires soient aménagées pour accueillir les visiteurs et touristes.

Considérant que par délibération du 18 février 2021, le Conseil communautaire de la CCFL a approuvé le projet de construction d'un parking de 32 places rue de l'Eglise à Haverskerque sur la parcelle cadastrée section AY 212, située à proximité sur la commune voisine de Saint-Venant, ce terrain étant un point de départ de plusieurs randonnées, de la véloroute et situé près de la base nautique. Par cette même délibération, il a approuvé le coût de l'opération et le plan de financement du projet.

Considérant que la commune d'Haverskerque est propriétaire du terrain d'implantation du parking et que la mise à disposition au profit de la CCFL doit faire l'objet d'une convention entre les deux parties.

Considérant que les conditions de mises à disposition du terrain par la commune, bailleur, à la CCFL, preneur ont été étudiées et que le montage juridique le plus adapté est le bail emphytéotique administratif.

Ce bail aura une durée de 70 ans et sera conclu moyennant une redevance unique d'un euro versée à la signature de l'acte.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- D'accepter la mise à disposition par la commune d'Haverskerque par bail emphytéotique la parcelle cadastrée AY 212 sise à Saint-Venant en vue de l'aménagement d'un parking et ce, pour une durée de 70 ans et moyennant une redevance unique d'un euro ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le bail emphytéotique et tout document relatif à ce dossier ;
- De dire que la dépense sera inscrite au budget communal ;
- De dire que les frais afférents, notamment d'acte et de publicité foncière, seront à la charge de la CCFL.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le



ID : 059-245900758-20231017-2023D142-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,



Le Président,  
**Jacques HURLUS**